

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 26 novembre 2025, à 19 heures, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoît	Saint-Aimé
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Lise Couture	Saint-Ours (représentante désignée)
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Richard Gauthier	Massueville
Marie Léveillé	Saint-Gérard-Majella
François Martin	Yamaska
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Patrick Péloquin	Sorel-Tracy
Richard Potvin	Saint-David
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Vincent Deguise, préfet.

Sont également présents : M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier, et M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffièrre.

---

À compter de 18 h, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le Préfet Vincent Deguise procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2025-11-312      **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Richard Potvin

Appuyé par :

M. le Conseiller régional François Martin

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait des points 11.10.2, 11.10.3, 11.10.6, 11.10.8 et 11.10.12;
- Ajout des sujets suivants au point « Affaires nouvelles » :
  - 13.1 - Adoption d'une nouvelle grille salariale pour les employés cadres;
  - 13.2 - Octroi d'un contrat à la Société historique de Pierre-De Saurel pour l'élagage et l'inventaire des archives de la MRC;
- Modification du libellé du point 11.10.5 par « Cessation de la représentation de la MRC à la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel »;
- Traitement des points 12 et 13 avant le point 11.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

## DISCOURS DU BUDGET

M. le Préfet Vincent Deguise prend la parole pour résumer les différentes étapes de l'élaboration du budget 2026 de la MRC et en préciser les grandes lignes. Il remercie chaleureusement les membres du comité de suivi budgétaire avec lesquels il siège, en l'occurrence M<sup>me</sup> Diane De Tonnancourt, M. Alain Chapdelaine, M. Michel Pélloquin et M. Patrick Pélloquin, pour leur disponibilité, leur adaptabilité et leur expertise dans le cadre de cet exercice budgétaire. Il tient également à remercier le directeur général, M. François Chalifour, ainsi que la directrice des services administratifs, des ressources financières et matérielles, M<sup>me</sup> Manon Vallières, pour leur grande collaboration dans l'élaboration de ces prévisions budgétaires.

---

## PRÉSENTATION DU BUDGET

Le directeur général et greffier trésorier de la MRC, M. François Chalifour, présente l'ensemble des prévisions budgétaires pour l'année 2026.

---

### 2025-11-313 ADOPTION DE LA PARTIE 1 DU BUDGET 2026 - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 975 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) concernant l'adoption du budget par partie;

CONSIDÉRANT que la Partie 1 du budget 2026 de la MRC de Pierre-De Saurel concerne toutes les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que le budget de la Partie 1 se résume comme suit :

**Revenus :**

Quotes-parts	15 139 442 \$
Subventions	13 219 371 \$
Revenus divers	676 500 \$
Redevances du Parc éolien	1 065 000 \$
Affectation de surplus	189 500 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>30 289 813 \$</b>

**Dépenses :**

Fonctionnement de la MRC	5 391 725 \$
Entretien, réseau de fibres optiques	60 000 \$
Transport adapté et collectif régional	5 526 570 \$
Transport interrégional	6 735 830 \$
Développement économique et touristique	1 485 000 \$
Supralocal	2 912 793 \$
Gestion des matières résiduelles	7 211 895 \$
Société historique Pierre-de-Saurel	110 000 \$
Sécurité incendie et civile	120 000 \$
Remboursement de capital	736 000 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>30 289 813 \$</b>

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Patrick Pélloquin

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires reliées à la Partie 1 du budget 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

2025-11-314

**ADOPTION DE LA PARTIE 3 DU BUDGET 2026 - ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 975 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) concernant l'adoption du budget par partie;

CONSIDÉRANT que la Partie 3 du budget 2026 de la MRC de Pierre-De Saurel concerne neuf des douze municipalités de son territoire, soit : Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu et Yamaska;

CONSIDÉRANT que le budget de la Partie 3 se résume comme suit :

**Revenus :**

Quotes-parts	248 486 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>248 486 \$</b>

**Dépenses :**

Évaluation municipale	248 486 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>248 486 \$</b>

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Michel Pélquin

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires reliées à la Partie 3 du budget 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2025-11-315

**ADOPTION DE LA PARTIE 8 DU BUDGET 2026 - BANDES RIVERAINES**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 975 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) concernant l'adoption du budget par partie;

CONSIDÉRANT que la Partie 8 du budget 2026 de la MRC de Pierre-De Saurel concerne neuf (9) des douze municipalités de son territoire, soit : Massueville, Saint-David, Saint-Gérard-Majella, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sorel-Tracy et Yamaska;

CONSIDÉRANT que le budget de la Partie 8 se résume comme suit :

**Revenus :**

Quotes-parts	70 741 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>70 741 \$</b>

**Dépenses :**

Bandes riveraines	70 741 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>70 741 \$</b>

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Appuyé par :

M. le Conseiller régional François Martin

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires reliées à la Partie 8 du budget 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 8 DU BUDGET

2025-11-316

**ADOPTION DE LA RÉPARTITION 2026 DU FRR, VOLET 2**

CONSIDÉRANT l'annonce par la ministre des Affaires municipales de l'enveloppe budgétaire allouée à la MRC dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Développement territorial (correspondance du 22 avril 2025);

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC dans le cadre de ce volet du FRR;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé par les membres du Conseil de la MRC concernant la répartition du volet 2 du FRR pour l'année 2026;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC adopte la répartition du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Développement territorial - Budget 2026 (1 558 177 \$) :

Partie 1 - Fonctionnement de la MRC	Montant (\$)
Aménagement du territoire	150 000
Immigration (Plan d'action 2025-2028)	35 000
Plan de développement de la zone agricole (Projets)	7 500
Politique Culturelle (Salaire 80 %)	60 000
Plan régional des milieux naturels - hydriques - Projets	39 760
Politique de développement social	40 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>332 260</b>
Partie 2 - Soutien aux organismes de développement régional	
Développement des filières économiques	150 000
Développement agroalimentaire et agricole	100 000
Développement touristique	230 000
Talents Région Sorel-Tracy (Signature innovation)	100 000
Chantier d'attraction de la main-d'œuvre	100 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>680 000</b>
Partie 3 - Projets Municipaux	
Sorel-Tracy	180 051
St-Joseph-de-Sorel	59 988
Ste-Anne-de-Sorel	24 239
Ste-Victoire-de-Sorel	24 921
St-Roch-de-Richelieu	10 547
St-Robert	30 327
Yamaska	27 891
St-Ours	25 377
St-Gérard-de-Majella	43 467
Massueville	27 745
Saint-David	23 778
Saint-Aimé	23 487
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>501 817</b>
Partie 4 – Projets régionaux et ententes sectorielles	
Entente sect. développement concertation régionale	5 000
Entente sect. ARTERRE	5 438
Entente sect. du CALQ	10 000
Entente sect. développement pour l'économie et la MO	4 631
Entente sect. Bioalimentaire	9 231
Entente sect. de dév. réseaux multifonctionnels Montérégie	5 000
Entente sect. pour le développement de la forêt en Montérégie	4 800
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>44 100</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 558 177</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

**2025-11-317 AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la liste des dépenses et des paiements autorisés soumise pour la séance du 26 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la séance du 26 novembre 2025 et totalisant 488 822,23 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

**RAPPORT(S) DE LA CONSEILLÈRE RÉGIONALE ET DES CONSEILLERS RÉGIONAUX;**

Aucun rapport n'est présenté.

---

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2026 ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC (PARTIES 1, 3 ET 8 DU BUDGET)**

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillé donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, les règlements numéros 388-26, 389-26 et 390-26 relatifs aux quotes-parts municipales 2026 (parties 1, 3 et 8).

Un projet de chacun de ces règlements est présenté séance tenante.

---

**2025-11-318 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À DES ORGANISMES À LA SUITE DU 2<sup>E</sup> APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MRC**

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière et de commandite reçues à la MRC au cours des dernières semaines à la suite du second appel de projets dans le cadre de la Politique d'attribution d'aide financière de la MRC;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse des demandes d'aide financière a procédé à l'analyse de ces demandes;

CONSIDÉRANT le rapport soumis par ce comité, précisant ses recommandations;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé au sein du Conseil de la MRC concernant les recommandations de ce rapport;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC accorde les sommes ci-dessous à même l'exercice de fonctionnement en cours:

- 1 750 \$ à la Société d'horticulture du Bas-Richelieu pour le projet «Accessibilité horticole»;
- 5 750 \$ au Groupe d'entraide L'Arrêt-Court Sorel-Tracy pour le projet «Aide adulte déficience intellectuelle légère et santé mentale»;
- 2 000 \$ au CPE Danahé pour le projet «Les SOURCIERS de Danahé»;

- 1 000 \$ au Club de soccer du Bas-Richelieu Alliance Senior Féminin Élite pour le projet «Partenariat MRC» avec les ligues de soccer de la région;
- 2 000 \$ à FADOQ St-Robert pour son projet «Bien vieillir dans un milieu de vie actif et stimulant»;
- 5 000 \$ à la Société d'aménagement de la baie Lavallière pour son projet «100 pagaines pour le marais»;
- 7 500 \$ pour le Service animalier Pierre-De Saurel et régions pour le projet «Optimisation des soins vétérinaires et programme CSRM pour la MRC de Pierre-De Saurel».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-319

**FINANCEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 RELATIVE AUX TRAVAUX  
D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU (BUDGET 2026)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal du Québec toute partie du budget d'une MRC est adoptée séparément, par catégories de fonctions exercées par cette dernière;

CONSIDÉRANT que le budget d'une MRC comporte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions;

CONSIDÉRANT qu'une partie budgétaire regroupe l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

CONSIDÉRANT qu'aucune prévision budgétaire n'est adoptée par la MRC concernant la partie 5, laquelle inclut la fonction liée aux travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la partie 5 concerne les municipalités locales de la MRC, à l'exception de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

CONSIDÉRANT l'article 2.1 du règlement numéro 291-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires aux activités financières relatives à la partie 5 sont affectés à partir des revenus excédentaires liés à cette partie;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Denis Benoît

Appuyé par :

M. le Conseiller régional François Martin

Que le Conseil de la MRC finance les dépenses de la partie 5 relatives aux travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau à partir des revenus excédentaires liés à cette fonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-320

**OCTROI DE CONTRAT POUR DES SERVICES SPÉCIALISÉS EN STRATÉGIE  
DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN  
CLIMAT (DP-2025-10-09)**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-10-268 autorisant, notamment, l'enclenchement d'une procédure de demande de prix auprès d'au moins deux (2) fournisseurs de services en vue de l'octroi d'un contrat concernant des services spécialisés en stratégie de communication dans le cadre de l'élaboration du plan climat;

CONSIDÉRANT que l'estimation du contrat est inférieure à 25 000\$ et, par conséquent, ce contrat peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 24 novembre 2025 reçue de la firme Gestion Alter Ego (M. Denis Marion) au coût de 24 719,63 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que cette offre contient 215 heures à un taux horaire de 100 \$, plus taxes;

Il est proposé par :  
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Richard Potvin  
M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC:

- octroie de gré à gré à la firme de Gestion Alter Ego (M. Denis Marion) le contrat concernant des services spécialisés en stratégie de communication dans le cadre de la démarche d'élaboration du plan climat de la MRC au coût maximal de 24 719,63 \$ (taxes incluses);
- reconnaît que la présente résolution, l'offre de services de Gestion Alter Ego et les documents intitulés *Demande de prix DP-2025-10-09* font foi de contrat entre les parties;
- autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-11-321

**AUTORISATION DE SIGNER LE BAIL RÉVISÉ CONCERNANT LE LOCAL SIS AU 20, RUE DU PRINCE, SOREL-TRACY, AFIN DE PERMETTRE L'AJOUT DE PLACES DE STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre l'entreprise 9144-4752 QUÉBEC INC. (ci-après « le locateur ») et la MRC (réf. résolution n° 2023-08-220) pour le local adjacent aux bureaux administratifs de MRC, soit au 20, rue du Prince, dont 2 places de stationnement sont incluses;

CONSIDÉRANT que le nombre de places de stationnement de la MRC est insuffisant et qu'il est nécessaire de donner aux visiteurs de la MRC un accès facile et à proximité des bureaux administratifs de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'après discussion avec le locateur il est possible d'ajouter audit bail huit (8) places de stationnement;

CONSIDÉRANT qu'une révision dudit bail est ainsi nécessaire pour y ajouter, notamment, les frais liés à la location des huit (8) places de stationnement additionnelles, soit 57,49 \$ (taxes incluses) mensuellement pour chacune des huit (8) places de stationnement, totalisant mensuellement 459,90 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le bail révisé entrera en vigueur le 1er décembre 2025;

Il est proposé par :  
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la signature du bail révisé entre l'entreprise 9144-4752 QUÉBEC INC. et la MRC, pour le local sis au 20, rue du Prince, à Sorel-Tracy, lequel inclus 2 places de stationnements adjacents au local ainsi que huit (8) autres places de stationnement le long de la rue du Fort;
- autorise le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer ledit bail révisé;

- autorise le versement des montants requis mensuellement pour cette location, soit 1 520,43 \$ (taxes incluses – avec ajustement annuel majoré de 3 %), et ce, à compter du 1er décembre 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-322

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PRIX POUR UNE ÉTUDE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DE LA PORTION EN AVAL DE LA RIVIÈRE YAMASKA**

CONSIDÉRANT que la MRC est confrontée à une problématique d'érosion des berges le long de la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'une analyse qualitative a mis en évidence la complexité et l'ampleur des enjeux dans la portion aval de la Yamaska, justifiant la nécessité d'une intervention plus approfondie;

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre à ces enjeux, il est recommandé de procéder à une étude hydrogéomorphologique complète qui permettra de :

- modéliser les écoulements et d'identifier les zones à risque;
- évaluer les impacts des usages actuels du sol sur la stabilité des berges;
- proposer des mesures correctives et préventives adaptées au contexte local.

CONSIDÉRANT que cette étude s'inscrit dans les orientations stratégiques de la MRC, notamment le Plan régional des milieux naturels (PRMN) et le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que les coûts estimés pour la réalisation de cette étude pourraient être entièrement pris en charge par le Programme de restauration et création de milieux humides et hydriques (PRCMHH), jusqu'à concurrence de 75 000 \$, sous réserve du dépôt du formulaire avant mars 2026;

CONSIDÉRANT le mémo déposé par la coordonnatrice à la gestion des milieux hydriques et la conseillère au développement agricole et agroalimentaire;

Il est proposé par :  
Appuyé par :

M. le Conseiller régional François Martin  
M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC:

- autorise le Service de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable de la MRC à procéder à une demande de prix auprès d'au moins deux (2) firmes spécialisées pour la réalisation d'une étude hydrogéomorphologique complète de la portion aval de la rivière Yamaska;
- autorise le Service de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable de la MRC à préparer et à déposer une demande de financement dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), et ce, afin de couvrir les coûts admissibles liés à cette étude.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-323

**COÛTS LIÉS À LA COLLECTE SPÉCIALE DE BRANCHES ET AU BROYAGE - CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE NOVEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT les conditions météorologiques exceptionnelles du 10 novembre 2025 qui ont causé plusieurs bris de branches et des pannes électriques sur une grande partie du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette situation a nécessité la mise en place d'une collecte spéciale de branches par la MRC ainsi que d'un service de broyage;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal, sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site Internet de la MRC pour annoncer la tenue de ces collectes spéciales;

CONSIDÉRANT que la MRC a dû faire appel à deux entreprises locales pour effectuer la collecte et le broyage, en l'occurrence:

- Déménagement Nadeau (collecte des branches);
- Émondage Villiard enr. (broyage).

CONSIDÉRANT que ces deux contrats représentent des coûts estimés à 10 000 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que ce montant soit assumé par la MRC et que cette dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement 339-21 indiquant que l'affectation de crédits par le Conseil doit faire l'objet d'un certificat de crédits spécifique de la part du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par :  
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Patrick Pélouquin  
M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- ratifie l'octroi du contrat de collectes de branches à la compagnie Déménagement Nadeau et du contrat de broyage de branches à Émondage Villiard enr.
- autorise une dépense maximale de 10 000 \$ puisée à même le surplus accumulé non affecté du budget 2025 de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-11-324

**RÉPARTITION DES DISTRIBUTIONS DU PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL DE L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT les distributions reçues de Parc éolien Pierre-De Saurel pour l'année d'opération 2024 au montant de 3 231 255 \$;

CONSIDÉRANT qu'il convient de répartir cette somme comme suit, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 227-13 :

Fonds de prévoyance	0 \$
Remboursement de la dette :	986 952 \$
Excédent :	
• Distribution aux municipalités	1 500 000 \$
• Affectation au budget 2026 de la MRC	744 303 \$
Fonds de réserve - STC PDS :	365 303 \$
Fonds de commandite	100 000 \$
Fonds de soutien économie circulaire :	100 000 \$
Fonds de promotion touristique	70 000 \$
Révision du SAD	50 000 \$
Révision du PDZA :	25 000 \$
Projets municipaux :	24 000 \$
Soutien au milieu :	10 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 6 du règlement numéro 227-13 qui prévoit que les dépenses de la MRC relatives au parc éolien sont payées, en premier lieu, à même les distributions versées;

CONSIDÉRANT que le fonds de prévoyance est atteint;

CONSIDÉRANT que l'excédent peut, conformément à l'article 7 du règlement numéro 227-13, être distribué aux municipalités du territoire de la MRC, affecté à la réalisation d'un projet régional ou affecté à l'administration générale de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'excédent de l'année 2024 totalise 2 244 303 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet est 100 % communautaire et qu'il a été rendu possible grâce à l'implication des municipalités;

CONSIDÉRANT la pertinence de distribuer 1,5 M\$ de l'excédent aux municipalités du territoire, et ce, au prorata de leur richesse foncière uniformisée de l'année 2024;

CONSIDÉRANT qu'au terme de cette distribution, il a été convenu d'affecter le solde de l'excédent au budget de fonctionnement de la MRC de l'année 2026;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- prenne acte de la répartition des distributions reçues de Parc éolien Pierre-De Saurel pour l'année d'opération 2024 (janvier à décembre), laquelle est plus amplement décrite au préambule de la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- autorise la distribution d'une somme de 1 500 000 \$ de l'excédent des distributions de 2024 reçues de Parc éolien Pierre-De Saurel aux municipalités de son territoire au prorata de leur richesse foncière uniformisée de cette même année, et ce, dès que la situation financière de la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC) sera rétablie :

<b>12 MUNICIPALITÉS</b>	<b>RFU 2024</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT</b>
Saint-David	500 582 310	4,99%	74 825,64 \$
Massueville	59 735 343	0,60%	8 929,07 \$
Saint-Aimé	345 811 028	3,45%	51 690,86 \$
Saint-Robert	509 537 312	5,08%	76 164,21 \$
Sainte-Victoire-de-Sorel	588 249 369	5,86%	87 929,86 \$
Saint-Ours	475 842 982	4,74%	71 127,67 \$
Saint-Roch-de-Richelieu	520 701 794	5,19%	77 833,04 \$
Saint-Joseph-de-Sorel	297 334 067	2,96%	44 444,66 \$
Sorel-Tracy	5 677 026 445	56,57%	848 585,96 \$
Sainte-Anne-de-Sorel	527 405 141	5,26%	78 835,04 \$
Yamaska	366 152 418	3,65%	54 731,43 \$
Saint-Gérard-Majella	166 597 704	1,66%	24 902,56 \$
<b>Total</b>	<b>10 034 975 913</b>	<b>100%</b>	<b>1 500 000,00 \$</b>

- affecte le solde de l'excédent, soit une somme de 744 303 \$ au budget 2026 de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt de l'extrait du registre des déclarations des employés de la MRC sur les dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus au cours de l'année 2025, le tout conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1).

---

2025-11-325

**APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES**

CONSIDÉRANT que la FQM est partie à un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;

CONSIDÉRANT que la MRC participe à ce contrat d'assurance depuis juin 2022 (réf. résolution 2022-06-168);

CONSIDÉRANT notamment que le nombre d'employés de la MRC a augmenté dans la dernière année, ce qui permet d'avoir accès à une meilleure couverture d'assurance;

CONSIDÉRANT les trois options présentées au tableau illustrant les couvertures d'assurance possible, soit les scénarios 8, 9 et 10;

CONSIDÉRANT que le scénario 10 implique une diminution des coûts annuels et prévoit, en plus des couvertures déjà présentes, des soins de la vue ainsi qu'un programme d'aide aux employés (PAE);

Il est proposé par :

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Denis Benoît

M. le Conseiller régional Gilles Salvias

Que le Conseil de la MRC :

- confirme le pouvoir donné à son directeur général et greffier-trésorier d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de la participation de la MRC au contrat d'assurance collective de la FQM;
- approuve le changement de couverture d'assurance et l'ajustement de la tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2026;
- autorise le paiement de la prime annuelle totale pour l'année 2026, plus la taxe de 9 % applicable, et ce, en fonction de la tarification indiquée au tableau « Regroupement de la Fédération québécoise des municipalités – 104243 – MRC de Pierre-De Saurel – Appel d'offres 1<sup>er</sup> juin 2022 – Comparaison de la tarification ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-11-326

### **ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-10-279 concernant l'adoption d'un organigramme révisé;

CONSIDÉRANT que la MRC a réévalué ses besoins en matière de ressources humaines;

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme présenté en ce sens aux membres du Conseil avant la présente séance;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC :

- adopte le nouvel organigramme tel que présenté;
- confirme la création des postes suivants :
  - responsable des communications et des relations publiques (poste cadre, classe 5);
  - agent(e) de développement et de vitalisation territoriale (poste syndiqué, classe 3);
  - technicien(ne) en environnement (poste syndiqué, classe 2);
  - inspecteur(trice) à la gestion des matières résiduelles - GMR (poste syndiqué, classe 2).
- confirme le changement du titre du poste de M<sup>me</sup> Cassiopée Benjamin pour responsable du Service de vitalisation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-11-327

### **ENCLENCHEMENT DES PROCÉDURES D'EMBAUCHE POUR LES POSTES DE TECHNICIEN(NE) EN ENVIRONNEMENT, INSPECTEUR(TRICE) À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT ET DE VITALISATION TERRITORIALE**

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme adopté par la résolution 2025-11-326;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enclencher le processus d'embauche pour pourvoir les postes suivants :

- Technicien(ne) en environnement;
- Inspecteur(trice) à la gestion des matières résiduelles;
- Agent(e) de développement et de vitalisation territoriale;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional François Martin

Que le Conseil de la MRC autorise l'enclenchement de la procédure d'embauche pour les trois (3) postes à pourvoir nommés ci-haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-328

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC) ET ENCLENCHEMENT DE LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE POUR LES EMPLOIS ADMISSIBLES**

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Emplois d'été Canada (EEC), offre un financement afin d'aider les employeurs à créer des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT que les employeurs du secteur public sont admissibles à une contribution pouvant aller jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum en vigueur dans la province;

CONSIDÉRANT que la MRC a répondu, les quatre dernières années, aux objectifs du programme EEC en offrant des expériences de travail de qualité à des étudiants et en leur permettant ainsi d'améliorer leurs compétences;

CONSIDÉRANT que pour l'été 2026, la période de demande de financement est du 5 novembre au 11 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que l'embauche de ces ressources étudiantes s'est avérée être une expérience positive et utile au sein de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC autorise :

- la présentation d'une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada et nomme la directrice des services administratifs, ressources financières et matérielles, à titre de représentante de la MRC;
- la directrice des services administratifs, des ressources financières et matérielles, à signer, pour et au nom de la MRC, ladite demande de financement;
- l'enclenchement de la procédure d'embauche de deux (2) ressources étudiantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-329

**REMERCIEMENTS À M<sup>ME</sup> MYRABELLE CHICOINE**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-03-92 par laquelle la MRC de Pierre-De Saurel a procédé à l'embauche de M<sup>me</sup> Myrabelle Chicoine à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Chicoine a occupé cette fonction du 2 avril 2024 au 9 juin 2024, période durant laquelle elle a assuré la continuité des opérations et contribué de manière significative au développement et à la bonne gouvernance de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-05-159 par laquelle M<sup>me</sup> Chicoine a poursuivi son implication auprès de la MRC à titre de conseillère stratégique, apportant son expertise et son soutien à la direction;

CONSIDÉRANT que ce mandat prendra fin le 31 décembre 2025, marquant la conclusion d'une collaboration précieuse et appréciée;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Pélloquin

Que le Conseil de la MRC exprime à M<sup>me</sup> Myrabelle Chicoine sa reconnaissance pour son travail exemplaire et son apport précieux et lui souhaite bon succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-11-330

**ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRES 2026 DE LA STC DE PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément aux dispositions des articles 48.41 et 48.24 de la *Loi sur les transports* (L.R.Q., c. T-12), doit fixer, par résolution, les tarifs applicables à l'ensemble des services de transport collectif et adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT la grille tarifaire 2026 soumise par la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC), organisme délégué de la MRC en matière de transport régional;

CONSIDÉRANT que les subventions du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), dans le cadre des programmes d'aide liés au transport, sont versées à la Société de transport collectif Pierre-De Saurel (STC), avec d'importants délais de retard qui s'avèrent inacceptables;

CONSIDÉRANT que, de ce fait, la MRC a dû se porter caution à plusieurs reprises en faveur de la STC pour différents emprunts et une marge de crédit;

CONSIDÉRANT que cette situation perdure depuis plusieurs années et que la MRC ne peut continuer à assumer ce rôle de manière régulière;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, dans ce contexte, d'ajuster certains tarifs afin d'assurer la pérennité et la qualité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT que la grille tarifaire 2026 maintient des mesures incitatives pour les usagers, notamment des billets unitaires, des carnets de 10 et 25 billets ainsi que des abonnements mensuels à coût réduit lorsqu'achetés à l'avance via la carte d'accès du service sélectionné;

CONSIDÉRANT que la grille tarifaire 2026 a été soumise aux membres du conseil avant la présente séance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Pélloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Patrick Pélloquin

Que le Conseil de la MRC, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports*, adopte la grille tarifaire 2026 de la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel telle que soumise;

Que ladite grille soit publiée dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC et sur les différentes plateformes de la STC, notamment son site Internet, ses abribus, les minibus et autocars, ainsi qu'au bureau de la MRC et dans chacun des bureaux municipaux du territoire;

Que la MRC poursuive ses représentations auprès du MTMD afin d'obtenir un versement plus rapide des subventions et ainsi réduire la pression financière sur l'organisme délégué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-11-331

**ADOPTION D'UNE NOUVELLE GRILLE SALARIALE POUR LES EMPLOYÉS CADRES**

CONSIDÉRANT la note du 26 novembre 2025 de la directrice des services administratifs, ressources financières et matérielles, concernant la nouvelle grille salariale des cadres de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-11-309 autorisant la signature de la convention collective des employés de la MRC 2025-2029;

CONSIDÉRANT que la grille salariale des cadres faisant l'objet de la résolution 2023-01-15 est assujettie à des modifications à la suite de la signature de cette convention collective;

CONSIDÉRANT que des ajustements à cette grille sont également nécessaires à la suite de l'exercice de maintien de l'équité;

CONSIDÉRANT que les changements à apporter à cette grille ont fait l'objet d'un consensus de la part des représentants de la partie patronale qui ont participé aux négociations de la convention collective et à l'exercice de maintien de l'équité;

CONSIDÉRANT que la nouvelle grille salariale des cadres de la MRC a été déposée aux membres du Conseil et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillée

Que le Conseil de la MRC adopte la nouvelle grille salariale des employés cadres telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

2025-11-332

**OCTROI D'UN CONTRAT À LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE PIERRE-DE-SAUREL POUR L'ÉLAGAGE ET L'INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA MRC**

CONSIDÉRANT que le poste de technicien(ne) à la gestion documentaire est vacant depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT que la MRC a besoin de continuer d'effectuer le traitement de ses archives papier;

CONSIDÉRANT que la MRC a demandé, pour ce traitement, le soutien de la Société historique Pierre-De-Saurel (SHPS);

CONSIDÉRANT que la SHPS a soumis une offre de service au coût de 11 475 \$ (taxes incluses) afin de réaliser un inventaire sommaire du contenu des boîtes à traiter, d'appliquer les règles de conservation et de procéder à l'élagage des documents destinés à la destruction;

CONSIDÉRANT que la présente dépense n'était pas prévue au budget initial de l'année en cours;

CONSIDÉRANT que, par conséquent, un certificat spécifique doit être émis par le directeur général et greffier-trésorier de la MRC afin d'effectuer un transfert de poste(s) budgétaire(s), suivant l'autorisation du transfert par le Conseil;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement de la somme de 11 475 \$ (taxes incluses) à la Société historique Pierre-de-Saurel, ainsi que le transfert de poste(s) budgétaire(s) pertinent(s) afin de procéder audit paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-333

### **RÉSOLUTION RELATIVE À LA DURÉE DU MANDAT AU POSTE DE PRÉFET**

CONSIDÉRANT que suivant l'article 210.25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil d'une municipalité régionale de comté doit, lors d'une séance tenue dans les trois mois suivant une élection générale, procéder à l'élection du préfet;

CONSIDÉRANT que la MRC peut, par résolution et dans le même délai, mais avant l'élection du préfet, décider qu'une élection supplémentaire au poste de préfet sera tenue à sa première séance suivant de deux (2) ans l'élection du préfet;

CONSIDÉRANT que telle résolution doit être adoptée à la majorité des deux tiers des voix, selon ce que prévoit l'article de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que telle résolution ne peut être abrogée et n'est valide que pour une élection;

CONSIDÉRANT que l'élection du préfet est prévue ce jour, suivant immédiatement l'adoption de la présente résolution;

Il est proposé par :                           M. le Conseiller régional Richard Potvin  
Appuyé par :                                   M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC décide qu'une élection au poste de préfet sera tenue à la première séance du conseil suivant de deux (2) ans l'élection du préfet qui aura lieu ce jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

### **RAPPEL DES MODES DE SCRUTIN ; RÉSOLUTION 2021-11-346 (PRÉFET) ET RÉSOLUTION 2019-11-407 (AUTRES)**

Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Chalifour, en tant que président d'élection, fait la lecture des résolutions relatives aux modes de scrutin, soit : résolution 2021-11-346 (élection du préfet) et résolution 2019-11-407 (toute élection autre que celle du préfet).

---

### **ÉLECTION DU PRÉFET**

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de préfet.

M. le Conseiller régional Patrick Péloquin propose la candidature de M. Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel);

M. le Conseiller régional Vincent Deguise étant le seul membre du Conseil à présenter sa candidature, il est réélu sans concurrent au poste de préfet de la MRC de Pierre-De Saurel pour un mandat de 2 ans.

---

### **ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de préfet suppléant.

M. le Conseiller régional Michel Péloquin propose la candidature de M. Patrick Péloquin (Sorel-Tracy);

M. le Conseiller régional Richard Potvin propose la candidature de M. Richard Gauthier (Massueville);

Les deux candidats proposés manifestent leur intérêt pour le poste de préfet suppléant

À la suite du dépouillement du vote secret du premier tour de scrutin, M. Patrick Péloquin est élu préfet suppléant de la MRC de Pierre-De Saurel pour un mandat de 2 ans.

---

2025-11-334

## NOMINATION DES TROIS ADMINISTRATEURS AU COMITÉ ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT que le comité administratif de la MRC est composé du préfet, du préfet suppléant et de trois administrateurs;

CONSIDÉRANT que le mandat des administrateurs au comité administratif est d'une durée d'un an;

CONSIDÉRANT que le maire de la Ville de Sorel-Tracy a été élu préfet suppléant;

CONSIDÉRANT que les administrateurs actuels, en l'occurrence MM. Alain Chapdelaine (Saint-Roch-de-Richelieu) et Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel), ont manifesté leur intérêt pour poursuivre leur mandat;

CONSIDÉRANT que M. Michel Aucoin (Sainte-Victoire-de-Sorel) a manifesté son intérêt afin d'occuper un poste d'administrateur au sein du comité administratif;

Il est proposé par :                           M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par :                                   M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC nomme, pour un mandat d'un an, MM. les Conseillers régionaux Alain Chapdelaine (Saint-Roch-de-Richelieu), Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) et Michel Aucoin (Sainte-Victoire-de-Sorel) à titre d'administrateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-11-335

## NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 128 du Code municipal, les délégués de chaque MRC sont au nombre de trois;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 129 du Code municipal, le préfet est d'office délégué et les deux autres délégués doivent être nommés par le Conseil de la MRC à sa séance de novembre;

CONSIDÉRANT qu'un des deux délégués à être nommés par la MRC doit être un représentant de la ville-centre au sens du paragraphe 9.1 de l'article 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), à moins que celle-ci y ait renoncé;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-03-175 de la Ville de Sorel-Tracy relative à sa renonciation, à titre de ville-centre de la MRC, d'être représentée au sein du Bureau des délégués;

CONSIDÉRANT que les délégués actuels sont intéressés à poursuivre leur mandat;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 131 du Code municipal, le Conseil de la MRC peut nommer un substitut à chacun de ses délégués;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- nomme au Bureau des délégués de la MRC pour l'année 2026 :
  - MM. les Conseillers régionaux Michel Aucoin (Sainte-Victoire-de-Sorel) et Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) à titre de délégués;
  - M. le Préfet Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel) étant délégué d'office;
  - M. le Conseiller régional Denis Benoît (Saint-Aimé), à titre de substitut.
- autorise le paiement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-11-336

### **NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)**

CONSIDÉRANT la fin du mandat de deux des membres du comité consultatif agricole (CCA), soit celui du représentant de l'UPA au poste numéro 1 et celui du représentant de la MRC au poste numéro 4;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement instaurant le CCA la nomination d'un membre ou le renouvellement d'un mandat doit se faire par résolution du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC recevra, en décembre 2025, la liste de candidats de la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour pourvoir le poste numéro 1;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Denis Benoît (Saint-Aimé) pour représenter la MRC au poste numéro 4;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un représentant de la ville-centre doit être nommé au CCA, à moins que celle-ci y ait renoncé;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-03-175 de la Ville de Sorel-Tracy relative à sa renonciation, à titre de ville-centre de la MRC, d'être représentée au sein du comité consultatif agricole;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillé  
Appuyée par : M. le Conseiller régional François Martin

Que le Conseil de la MRC :

- nomme M. Denis Benoit, représentant de la MRC au poste numéro 4 pour un mandat de trois ans, soit jusqu'en novembre 2028;
- prolonge le mandat de M. Gérald Brouillard, représentant de l'UPA de la Montérégie au poste numéro 1, et ce, jusqu'à la séance du mois de janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-11-337

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 248-16 déterminant les règles de régie interne du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1 de ce règlement le CSP est formé de huit membres, soit :

- trois (3) membres nommés par le Conseil de la ville-centre;
- trois (3) membres nommés par le Conseil de la MRC (conseillers régionaux autres que celui de la ville-centre);
- deux (2) représentants de la SQ (le directeur du poste de police et tout autre représentant mandaté par la SQ);

CONSIDÉRANT la fin du mandat de l'ensemble des membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la Ville de Sorel-Tracy et la MRC nomment leurs représentants au CSP;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy, par sa résolution n° 2025-11-639, a procédé à la nomination de ses représentants au CSP;

CONSIDÉRANT que MM. les Conseillers régionaux Denis Benoît (Saint-Aimé), Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel) et Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) sont intéressés à poursuivre leur mandat au sein du CSP;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC nomme MM. les Conseillers régionaux Denis Benoît (Saint-Aimé), Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel) et Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) à titre de représentants de la MRC au comité de sécurité publique (CSP), et ce, pour un mandat de quatre (4) ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

2025-11-338

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL AGRICOLE (CRA)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 274-24 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1 de ce règlement le comité régional agricole (CRA) est composé de neuf (9) membres, soit :

- Trois conseillers régionaux;
- Un membre du comité consultatif agricole (CCA);
- Un représentant de la Direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- Un représentant du syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Richelieu-Yamaska;
- Un représentant de la Relève agricole Richelieu-Yamaska;
- Deux représentants d'organismes économiques.

CONSIDÉRANT la fin du mandat de l'ensemble des membres du CRA;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC procède à la nomination des membres;

CONSIDÉRANT que MM. les Conseillers régionaux Michel Aucoin (Sainte-Victoire-de-Sorel) et Denis Benoit (Saint-Aimé), ainsi que M<sup>me</sup> la Conseillère régionale, Marie Léveillée (Saint-Gérard-Majella) sont intéressés à poursuivre leur mandat au sein du CRA;

CONSIDÉRANT que tous les administrateurs du milieu agricole ont manifesté leur intérêt afin de poursuivre leurs mandats;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC nomme les membres ci-dessous au comité régional agricole (CRA) pour un mandat de quatre ans :

- M. les Conseillers régionaux Michel Aucoin (Sainte-Victoire-de-Sorel), Denis Benoit (Saint-Aimé) et Marie Léveillée (Saint-Gérard-Majella);
- M. Benoit Laferrière, membre du comité consultatif agricole (CCA);
- Mme Anne-Marie Granger-Godbout, représentante de la Direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- M. Sylvain Joyal, représentant du syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Richelieu-Yamaska;
- M. Renaud Beauchemin, représentant de la Relève agricole Richelieu-Yamaska;
- Le directeur général ou la directrice générale de Développement économique Pierre-De Saurel;
- Le directeur général ou la directrice générale de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-11-339

### NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC)

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 374-24 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.2 de ce règlement le CRC doit être composé de douze (12) membres;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Sylvain Dupuis afin de siéger sur le CRC;

CONSIDÉRANT que la MRC n'a pas reçu, à ce jour, toutes les recommandations de nominations pour le CRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- nomme les membres ci-dessous au comité régional culturel (CRC) jusqu'en novembre 2029 :
  - MM. les Conseillers régionaux Richard Gauthier (Massueville) et Sylvain Dupuis (Saint-Ours);
- prolonge le mandat des membres suivants jusqu'à la séance de janvier 2026:
  - M<sup>me</sup> Catherine Faucher (Sainte-Victoire-de-Sorel), Mme Julie Gauthier-Lafond (Sorel-Tracy), Mme Marie-Ève Marcoux (Sainte-Anne-de-Sorel) et Mme Nancy Yelle, Mme Ginette Richard, substitut (Saint-Joseph-de-Sorel), à titre de responsables des loisirs ou d'élus municipaux;

- o M. David Lesiège, de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Pierre-De Saurel, à titre de représentant du milieu œuvrant au sein d'un organisme communautaire;
- o M<sup>me</sup> Isabelle Ducharme, du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, à titre de représentante du milieu de l'éducation;
- o M. Michel Jacques, artiste;
- o M. Thierry Migeon, de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy (CCIST), à titre de représentant du milieu des affaires;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-11-340

### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL DES COURS D'EAU (CRCE)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 374-24 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.3 de ce règlement le comité régional des cours d'eau (CRCE) est composé de sept (7) membres, soit :

- Trois conseillers régionaux de la MRC;
- Un représentant de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- Un représentant de la Fédération de la relève agricole du Québec;
- Un consultant en agroalimentaire œuvrant sur le territoire de la MRC;
- Un citoyen, autre qu'un producteur agricole, possédant ou ayant possédé des terres adjacentes à un cours d'eau sous la compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT la fin du mandat de l'ensemble des membres du CRCE;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de procéder à la nomination des membres de ce comité;

CONSIDÉRANT que MM. les Conseillers régionaux Michel Aucoin (Sainte-Victoire-de-Sorel), Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) et Richard Potvin (Saint-David) sont intéressés à poursuivre leur mandat au sein du CRCE;

CONSIDÉRANT que tous les autres membres du comité ont manifesté leur intérêt afin de poursuivre leur mandat;

Il est proposé par :  
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Denis Benoît  
M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Lise Couture

Que le Conseil de la MRC nomme les membres du comité régional des cours d'eau (CRCE) pour un mandat de quatre (4) ans, soit :

- MM. les Conseillers régionaux Michel Aucoin (Sainte-Victoire-de-Sorel), Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) et Richard Potvin (Saint-David);
- M. Sylvain Joyal, représentant de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- M. Olivier Rajotte, représentant de la Fédération de la relève agricole du Québec;
- M. Benoit Laferrière, consultant en agroalimentaire;
- M. Benoit Bibeau, citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-11-341

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT (CRD)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 374-24 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.4 de ce règlement le CRD doit être composé de trois (3) conseillers régionaux;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par MM. Vincent Deguise, Sylvain Dupuis et Patrick Péloquin afin de poursuivre leur mandat;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Richard Potvin

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC nomme MM. les Conseillers régionaux Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel), Sylvain Dupuis (Saint-Ours) et Patrick Péloquin (Sorel-Tracy) à titre de membres du comité régional culturel (CRC) jusqu'en novembre 2029.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-342

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CRDS)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 274-24 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.5 de ce règlement le comité régional de la famille et des aînés (CRFA) est composé de quatorze (14) membres, soit :

- Deux conseillers régionaux de la MRC;
- Douze élus, soit un par municipalité, qui seront soit les responsables des questions familiales (RQF), les responsables des aînés (RQA) ou les responsables des questions familiales et des aînés (RQFA);

CONSIDÉRANT la fin du mandat de l'ensemble des membres de ce comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de procéder à ces nominations;

CONSIDÉRANT que MM. les Conseiller régionaux Vincent Deguise et Richard Potvin sont intéressés à poursuivre leurs mandats au CRDS;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Appuyé par :

M. le Conseiller régional François Martin

Que le Conseil de la MRC nomme les représentants ci-dessous à titre de membres du comité régional en développement social (CRDS) pour un mandat de quatre (4) ans:

- MM. les Conseillers régionaux Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel) et Richard Potvin (Saint-David);
- l'élu(e) désigné(e) par chacune des municipalités pour les représenter au CRDS, notamment à titre de responsable des questions familiales (RQF), responsable des aînés (RQA) ou responsable des questions familiales et des aînés (RQFA).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-343

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 374-24 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.6 de ce règlement le comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) est composé d'un maximum de sept (7) membres qui sont répartis de la façon suivante:

Quatre conseillers régionaux;

- Deux (2) conseillers régionaux;
- Trois (3) directeurs généraux ou coordonnateurs des mesures d'urgence des municipalités locales;
- Deux (2) directeurs ou officiers des services de sécurité incendie desservant le territoire de la MRC, dont :
  - Un (1) représentant de la Ville de Sorel-Tracy;
  - Un (1) représentant des autres municipalités locales;

CONSIDÉRANT la fin du mandat de l'ensemble des membres du CRSIC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de procéder à la nomination des membres de ce comité;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par MM. Sylvain Dupuis (Saint-Ours) et Richard Gauthier (Massueville) afin de poursuivre leur implication au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, conformément au 2e alinéa de l'article 3.6 du règlement numéro 374-24, doit s'assurer que toutes les municipalités locales sont représentées au sein du CRSIC;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC nomme les membres du comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) pour un mandat de quatre (4) ans, soit :

- MM. les Conseillers régionaux Sylvain Dupuis (Saint-Ours) et Richard Gauthier (Massueville);
- Les directeurs généraux des municipalités suivantes : Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Roch-de-Richelieu et Sorel-Tracy;
- Le directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy (SPIUST);
- Le directeur de la Régie d'incendie de Pierreville -Saint-François-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-11-344

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL EN ÉNERGIE RENOUVELABLE (CRER)**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-317 relative à la création du comité régional en énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT que ce comité a comme mandat de présenter aux membres du Conseil de la MRC des recommandations concernant les énergies renouvelables telles que :

- Les possibilités qui s'offriront à la MRC de développer davantage le volet des énergies renouvelables;

- Les actions concrètes à diffuser aux intervenants du milieu (public et/ou privé) pour les sensibiliser aux possibilités de développer, sur le terrain ou les bâtiments, des projets d'énergie renouvelable, tels que la réalisation de projets concrets touchant, par exemple, l'énergie solaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter à la composition de ce comité tous les conseillers régionaux qui pourraient être visés par un 2<sup>e</sup> projet de parc éolien;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC nomme les personnes suivantes membres du comité régional en énergie renouvelable, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans:

- M. Vincent Deguise, préfet (Saint-Joseph-de-Sorel);
- M. Alain Chapdelaine (Saint-Roch-de-Richelieu)
- M. Sylvain Dupuis (Saint-Ours);
- M<sup>me</sup> Marie Léveillé (Saint-Gérard-Majella);
- M. Patrick Pélquin (Sorel-Tracy);
- M. Richard Potvin (Saint-David);
- M. Gilles Salvas (Saint-Robert);
- M. Michel Aucoin (Sainte-Victoire-de-Sorel);
- M. Denis Benoit (Saint-Aimé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-11-345

## NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-352 entérinant la création du comité de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la composition du comité définie dans cette résolution a été modifiée en août 2022 (résolution 2022-08-216), en février 2023 (résolution 2023-02-49) et en janvier 2024 (résolution 2024-01-11);

CONSIDÉRANT que les membres du comité de gestion des matières résiduelles sont intéressés à poursuivre leur mandat, à l'exception de M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis (Saint-Ours);

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional François Martin (Yamaska) de se joindre au comité;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC modifie la composition du comité de gestion des matières résiduelles comme suit :

- M. Vincent Deguise, préfet (Saint-Joseph-de-Sorel);
- M. Michel Aucoin, conseiller régional (Sainte-Victoire-de-Sorel);
- M. Denis Benoit, conseiller régional (Saint-Aimé);
- M. François Martin, conseiller régional (Yamaska);
- M. Patrick Pélquin, conseiller régional (Sorel-Tracy);
- M. Gilles Salvas, conseiller régional (Saint-Robert);
- M. Mario Fortin, Recyclo Centre;
- Mme Jennifer Pinna, CTTÉI;

- M. Omer Bambara, coordonnateur à la gestion des matières résiduelles, à titre de personne-ressource et de secrétaire du comité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-346

### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE VIGIE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

CONSIDÉRANT les résolutions 2022-02-57, 2022-03-80, 2022-09-245 relative à la mise en place du comité de vigie en santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-02-51 apportant des précisions relativement à la composition, au mandat et aux objectifs de ce comité de vigie en santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT que les dernières nominations à ce comité remontent à avril 2023 (résolution 2023-04-121);

CONSIDÉRANT la pertinence, à la suite des élections, de précéder à la nomination des membres de ce comité;

CONSIDÉRANT que, pour faciliter les changements de représentation au sein de ce comité, il y a lieu de nommer exclusivement le poste, sans spécifier le nom de la personne qui l'occupe;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillé  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC renouvelle le mandat des membres du comité de vigie en santé et services sociaux, soit :

- le préfet de la MRC;
- le conseiller régional de Sorel-Tracy;
- le conseiller régional de Saint-Joseph-de-Sorel;
- le conseiller régional de Saint-David;
- le député provincial de Richelieu;
- l'adjoint au président-directeur général, volets affaires publiques et gouvernementales, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME);
- la directrice adjointe médicale du Réseau local de services (RLS) Pierre-De Saurel, CISSSME;
- le directeur général de la Corporation de développement communautaire (CDC) Pierre-De Saurel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-347

### **NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC AU COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)**

CONSIDÉRANT que la MRC est membre du Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu (COVABAR);

CONSIDÉRANT que la MRC a nommé, depuis novembre 2018, M. Sylvain Dupuis, à titre de conseiller régional de Saint-Ours, pour la représenter à cet organisme;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Sylvain Dupuis pour poursuivre son mandat au sein du COVABAR;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péroquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC :

- nomme M. Sylvain Dupuis, à titre de conseiller régional de Saint-Ours, pour le représenter au COVABAR;
- autorise le paiement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-11-348

### **NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE (CREM)**

CONSIDÉRANT que la MRC est membre du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie – CRE Montérégie;

CONSIDÉRANT que la MRC a nommé, en novembre 2024, M. le Conseiller régional Patrick Péroquin (Sorel-Tracy) pour la représenter à cet organisme (résolution 2024-11-347);

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Patrick Péroquin afin de poursuivre son mandat;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- prolonge le mandat de M. le Conseiller régional Patrick Péroquin (Sorel-Tracy) pour le représenter au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie;
- autorise le paiement des frais d'adhésion pour l'année 2026-2027 ainsi que le remboursement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2025-11-349

### **CESSATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA MRC À LA COOPÉRATIVE DE SERVICES INTERNET PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT que la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel a été créée afin de procéder à la distribution du service Internet sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC n'offre plus de contribution financière à la Coopérative;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont déclaré vouloir mettre un terme aux réunions de la Coopérative;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional François Martin

Que le Conseil de la MRC cesse de nommer un conseiller régional afin de la représenter à la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-350

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT que la MRC adhère à Loisir et Sport Montérégie;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional M. Patrick Péloquin (Sorel-Tracy) de continuer de représenter la MRC à cet organisme;

CONSIDÉRANT que le mandat des administrateurs de Loisir et sport Montérégie est d'une durée de deux (2) ans;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC :

- nomme M. le Conseiller régional Patrick Péloquin (Sorel-Tracy) pour le représenter à cet organisme pour un mandat de deux (2) ans;
- autorise le paiement des frais d'adhésion ainsi que le remboursement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-351

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC À RÉSEAU CYCLABLE LA SAUVAGINE**

CONSIDÉRANT que la MRC doit nommer son représentant au conseil d'administration de l'organisme Réseau cyclable de la Sauvagine;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2023-03-87, nommait M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt (Yamaska) pour siéger à cet organisme à titre de personne-ressource;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M<sup>me</sup> Diane De Tonnancourt;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifester par M. le Conseiller régional François Martin (Yamaska) à siéger à ce conseil d'administration;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Conseiller régional François Martin (Yamaska) pour le représenter au conseil d'administration du Réseau cyclable de la Sauvagine à titre de personne-ressource.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

---

2025-11-352

**NOMINATION DE TROIS ADMINISTRATEURS À PARC ÉOLIEN DE PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT que la MRC est actionnaire unique de la compagnie 9232-3674 Québec inc. (la Compagnie);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 1 de la Compagnie les administrateurs doivent être nommés pour des mandats n'excédant pas deux (2) ans;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2017-10-377 le conseil d'administration permanent est composé de cinq (5) administrateurs, soit :

- deux (2) conseillers régionaux;
- un (1) représentant du secteur des affaires;
- un (1) représentant du secteur civil;
- un (1) représentant du secteur agricole;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-326 par laquelle la MRC nommait les personnes suivantes pour un mandat de deux (2) ans, soit jusqu'en novembre 2025:

- Martine Bourgeois, représentante du secteur agricole;
- Yves Labrecque, représentant du secteur des affaires;
- M. Patrick Péloquin, conseiller régional de la MRC (Sorel-Tracy);

CONSIDÉRANT que M. Yves Labrecque a manifesté son intérêt pour poursuivre son mandat;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Péloquin est intéressé à poursuivre son mandat;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Martine Bourgeois ne souhaite pas poursuivre son implication, mais accepte de demeurer en fonction jusqu'à son remplacement;

Il est proposé par :  
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Denis Benoît  
M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC :

- nomme les administrateurs ci-dessous au conseil d'administration de la compagnie 9232-3674 Québec inc. pour un mandat de deux (2) ans, soit jusqu'en novembre 2027 :
  - M<sup>me</sup> Martine Bourgeois, représentante du secteur agricole;
  - M. Yves Labrecque, représentant du secteur des affaires;
  - M. Patrick Péloquin; conseiller régional de la MRC (Sorel-Tracy);
- prenne acte que le représentant du secteur agricole devra être nommé en remplacement de M<sup>me</sup> Martine Bourgeois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-11-353

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC À LA SADC DE PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution 2023-03-89, procérait à la nomination de ses représentants à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des règlements généraux de la SADC la durée des mandats est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que la MRC doit désigner deux (2) représentants au conseil d'administration de la SADC, autres que le maire de la Ville de Sorel-Tracy, ce dernier étant membre d'office à titre de représentant de la Ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que la MRC juge pertinent que le préfet siège d'office à la SADC;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional M. Denis Benoit (Saint-Aimé) pour représenter la MRC à cet organisme;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional François Martin

Que le Conseil de la MRC nomme le préfet, M. Vincent Deguise, ainsi que M. le Conseiller régional Denis Benoit (Saint-Aimé) pour le représenter à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-11-354

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT la demande faite par les membres de la Table de développement social Pierre-De Saurel (TDSPDS) de nommer deux (2) représentants pour siéger à cette table de concertation (réf. résolution 2022-03-70);

CONSIDÉRANT la suggestion de la TDSPDS de nommer le préfet de la MRC ainsi qu'un représentant du comité régional en développement social (CRDS) (réf. résolution 2022-03-70);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC nomme M. Vincent Deguise à titre de préfet de la MRC et M. Richard Potvin à titre de représentant du comité régional en développement social de la MRC, et ce, afin de représenter la MRC à la Table de développement social Pierre-De Saurel (TDSPS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2025-11-355

**DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUX COMPTES DE DESJARDINS ET DES PERSONNES AUTORISÉES DANS LE CADRE DES SERVICES OFFERTS PAR L'INSTITUTION FINANCIÈRE (ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2025-01-29)**

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel est titulaire de plusieurs comptes à la caisse Desjardins Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que pour certains comptes la MRC a mandaté Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS) pour assurer le traitement et le suivi des dossiers d'aide financière de fonds gouvernementaux;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-01-29 désignant les signataires à ces comptes et les personnes autorisées à titre de gestionnaires d'AccèsD Affaires et EmployeurD ainsi que des cartes Affaires VISA et Accès Affaires de Desjardins;

CONSIDÉRANT la pertinence de mettre à jour ces désignations et autorisations;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- Autorise la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel à honorer, payer et débiter tout chèque portant deux signatures obligatoires selon la formule suivante : un élu et un fonctionnaire :
  - Comptes numéros **580020** et **580025** relatifs à la gestion de la **MRC de Pierre-De Saurel**, les signataires autorisés sont :
    - M. Vincent Deguise, préfet;
    - M. Patrick Péloquin, préfet suppléant;
    - M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier;
    - M<sup>me</sup> Manon Vallières, directrice des services administratifs, des ressources financières et matérielles;
  - Compte numéro **580180** relatif à la gestion du **Fonds local d'investissement (FLI)**, les signataires autorisés sont :
    - M. Vincent Deguise, préfet;
    - M. Patrick Péloquin, préfet suppléant;
    - M<sup>me</sup> Julie Gagnon, directrice générale de DÉPS;
    - M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier;
    - M<sup>me</sup> Manon Vallières, directrice des services administratifs, des ressources financières et matérielles.
  - Compte numéro **83334** relatif à la gestion du **Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PME)**, les signataires autorisés sont :
    - M. Vincent Deguise, préfet;
    - M. Patrick Péloquin, préfet suppléant;
    - M<sup>me</sup> Julie Gagnon, directrice générale de DÉPS;
    - M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier;
    - M<sup>me</sup> Manon Vallières, directrice des services administratifs, des ressources financières et matérielles.
  - Compte numéro **83462** relatif à la gestion du **Fonds local de solidarité (FLS)**, les signataires autorisés sont :
    - M. Vincent Deguise, préfet;
    - M. Patrick Péloquin, préfet suppléant;
    - M<sup>me</sup> Julie Gagnon, directrice générale de DÉPS;
    - M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier;
    - M<sup>me</sup> Manon Vallières, directrice des services administratifs, des ressources financières et matérielles.
- Nomme les personnes ci-dessous à titre d'administrateurs principaux du service **AccèsD Affaires** pour tous les comptes Desjardins au nom de la MRC de Pierre-De Saurel :
  - M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier;
  - M<sup>me</sup> Manon Vallières, directrice des services administratifs, des ressources financières et matérielles.
- Nomme M<sup>me</sup> Manon Vallières, directrice des services administratifs, des ressources financières et matérielles, à titre de gestionnaire du service **Employeur D** de Desjardins.

- Autorise les personnes ci-dessous à gérer le bassin de **cartes Affaires VISA Desjardins**, c'est-à-dire de procéder à l'émission, à l'annulation et à la modification des paramètres de ces cartes :
  - M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier;
  - M<sup>me</sup> Manon Vallières, directrice des services administratifs, des ressources financières et matérielles.
- Autorise les personnes ci-dessous à gérer le bassin de **cartes d'accès Affaires**, c'est-à-dire de procéder à l'émission et à l'annulation de ces cartes :
  - M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier;
  - M<sup>me</sup> Manon Vallières, directrice des services administratifs, des ressources financières et matérielles.
- Mandate M<sup>me</sup> Manon Vallières, directrice des services administratifs, des ressources financières et matérielles, pour assurer le suivi de la présente résolution.

Que la présente résolution remplace les résolutions adoptées précédemment concernant ces désignations et autorisations, notamment les résolutions 2025-01-29 et 2025-10-275.

Que la présente résolution entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Il est également résolu de mandater la directrice des services administratifs, des ressources financières et matérielles, M<sup>me</sup> Manon Vallières, pour assurer le suivi de la présente mise à jour auprès de l'institution financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

---

## 2025-11-356 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que la séance soit levée à 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Vincent Deguise  
Préfet

---

Me Jessica St-Pierre  
Directrice des affaires juridiques et greffière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2026 sont projetées et au surplus accumulé non affecté du fonds général pour les dépenses faisant l'objet de la résolution 2025-11-323.

Délivré à Sorel-Tracy le 26 novembre 2025.

---

François Chalifour  
Directeur général et greffier-trésorier

---